

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM****COMPTE RENDU****SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019****19 HEURES 00 À GRUSSENHEIM**

Date de convocation : 10 décembre 2019

Délégués en fonction : 29 Présents : 28 Absents et excusés : 0 Procurations : 1

**Membres présents :**

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina THOMANN – HENNINGER, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, M. Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

**Absents excusés :**

M. Christophe KNOBLOCH (procuration à Clothilde LOOS), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Marie-Paule FLAITS (suppléante), M. Sébastien SCHWOEHER (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Thomas MARCHAND (Responsable des Ressources Humaines), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse).

**Assistaient en outre :**

M. Joseph BORTOT (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Colette WEIXLER (suppléante), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »).



# ORDRE DU JOUR

---

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

LE 18 DÉCEMBRE 2019

19 HEURES 00 À GRUSSENHEIM

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019
3. Décisions du Président et du Bureau

## B. PRÉSENTATION DU SDIS ET DE L'ÉVALUATION DES UNITÉS TERRITORIALES DE SUNDHOUSE ET DE MARCKOLSHEIM PAR LE COMMANDANT ANNE BURKARD

---

## C. ADMINISTRATION GENERALE

---

1. Ressources Humaines
  - a. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2020 – 2023
  - b. Mise à jour du plan des effectifs
  - c. RIFSEEP – création d'un groupe de fonction dans le cadre d'emploi des Educateurs des APS

## D. FINANCES

---

1. **Décisions budgétaires modificatives**
  - a) Budget Principal et Piscine – Décision modificative n°4
  - b) Budget Ecole de Musique – Décision modificative n°3
2. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – remboursement à la commune de Grussenheim
3. Fonds de concours à la Commune de Boesenbiesen pour la construction d'un abri associatif

## E. SERVICES A LA PERSONNE

---

1. Péri-scolaires – programme d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets

## F. BÂTIMENT

---

1. Piscine Aquaried – mise à jour du Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité (POSS)

## G. ENVIRONNEMENT

---

1. SMICTOM d'Alsace Centrale – Redevance Incitative Unique – tarifs 2020
2. GEMAPI – Répartition des compétences – convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin
3. Plan Rhin Vivant – mise en œuvre au sein de la Communauté de Communes
4. Sensibilisation à l'environnement du public scolaire – convention avec la Maison de la Nature du Ried et d'Alsace Centrale

## **H. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

1. ZAI Hilsenheim – requête en élimination au livre foncier
2. ZAI Sundhouse - requête en élimination au livre foncier

## **I. TOURISME**

---

1. Office du Tourisme Intercommunal du Grand Ried – demande de subvention 2020

## **J. HABITAT**

---

1. Plan local de l’Habitat – Aides à la rénovation énergétique

## **K. DIVERS**

---

1. Proposition de motion – Intercommunalité – le temps de la stabilité est venu

## **L. VŒUX ET COMMUNICATION**

---

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,**

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Conseiller.

\*  
\*\*

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 3. Décisions du Président et du Bureau

**Le Président** rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

\*  
\*\*

\*\*\*\*\*

## B. PRÉSENTATION DU SDIS ET DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ TERRITORIALE PAR LE COMMANDANT ANNE BURKARD

---

\*  
\*\*

\*\*\*\*\*

## C. ADMINISTRATION GENERALE

---

### 1. Ressources Humaines

#### a. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2020 – 2023

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat d'assurance des risques statutaires 2020-2023 ;
- ◆ **accepte** la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions d'assurance :

Agents immatriculés à la CNRACL :		
Garanties	Franchise	Taux applicable sur l'assiette de cotisation
Décès	sans	0,15%
Longue maladie/Maladie de longue durée	90 jours	0,99%
Accident et maladie imputable au service	30 jours	0,36%

- ◆ **autorise** le Président à signer les conventions en résultant ;
- ◆ **décide** d'inscrire au Budget Principal les crédits nécessaires à cette assurance – chapitre 012 – articles 6455 ;
- ◆ **inscrit** au Budget Principal les crédits nécessaires à la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la mission fixée à 3% du montant annuel de la cotisation.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

b. Mise à jour du plan des effectifs

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **adopte** les modifications du tableau des emplois suivantes :

Budget	Création / Suppression	Cadre d'emploi	Fonction	Date	Observations
Principal	Création	Attaché territorial	Chargé de développement et d'animation économique	18/09/2020	Une délibération précisera les contours du contrat en l'absence de recrutement d'un fonctionnaire
			Responsable des ressources humaines	01/01/2020	Mutation de l'actuel RRH au 01/02/2020
			Assistante des ressources humaines	01/07/2020	Promotion interne
Piscine	Suppression	Conseiller des APS	Directeur de la piscine	01/07/2020	Dans l'hypothèse où l'agent confirme son départ en retraite
	Création	Éducateurs des APS	Maître-nageur sauveteur	01/07/2020	Suite à nomination du nouveau directeur de la piscine

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

c. RIFSEEP – création d'un groupe de fonction dans le cadre d'emploi des Educateurs des APS

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **créé** le groupe de fonctions « B1 » au profit du cadre d'emploi des éducateurs des APS dans les conditions précisées ;

- ◆ **autorise** le Président à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ;
- ◆ **inscrit** au Budget Annexe « Piscine » les crédits nécessaires au versement de ces primes – chapitre 012 – articles 64118 et 64131.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

## D. FINANCES

### 1. Décisions budgétaires modificatives

a) Budget Principal et Piscine – Décision modificative n°4

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°4 suivante :

BUDGET GENERAL

#### ❖ Section de fonctionnement

##### Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
020	011	Charges à caractère général	6184	Versement à des organismes de formation	16 200	
01	022	Dépenses imprévues			- 16 200	
833	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 1 000	Provision pour demande de subvention
020	011	Charges à caractère général	6262	Frais de télécommunication	- 1 000	
<b>TOTAL =</b>					<b>0</b>	

#### ❖ Section d'investissement

##### Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
64	21	Immobilisations corporelles	2141	5416	Construction sur sol d'autrui Bâtiment public	- 16 000	Transfert vers article 2184
64	21	Immobilisations corporelles	2184	5415	Mobilier	+ 16 000	Mobilier périscolaire Elsenheim
64	21	Immobilisations corporelles	2115	54211	Terrains bâtis	+ 1	Acquisition à l'euro symbolique terrain d'assiette périscolaire Heidolsheim
64	21	Immobilisations corporelles	2111	54211	Terrain	-1	
041	21	Immobilisations corporelles	2115	54211	Terrains bâtis	+ 138	Opération d'ordre - Acquisition à l'euro symbolique terrain d'assiette périscolaire Heidolsheim
01	21	Immobilisations corporelles	217533	8222	Installation réseaux câblés	+ 15 350	Mise en place fibre noire liaison siège - tribunal
020	21	Immobilisations corporelles	2183	0135	Matériel de bureau et mobilier informatique	+ 200	Complément pour acquisition poste téléphonique

01	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Constructions autres bâtiments publics	- 15 920	
820	21	Immobilisations corporelles	2158	0238	Autres installations, matériel et outillage de techniques	+ 370	Acquisition d'appareils anti martres pour 6 véhicules
TOTAL =						<b>138</b>	

**Recettes :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
041	13	Subventions d'investissement	13241	54211	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	+ 138	Opération d'ordre - Acquisition à l'euro symbolique terrain d'assiette périscolaire Heidolsheim
TOTAL =						<b>138</b>	

BUDGET PISCINE

❖ **Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
413	21	Immobilisations Corporelles	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 500	
413	21	Immobilisations Corporelles	2181		Autres immob corporelles Instal gén, agenct et aménagt divers	- 1 500	Transfert de crédits
TOTAL =						<b>+ 0</b>	

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*

b) Budget Ecole de musique – Décision modificative n°3

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

❖ **Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
311	21	Immobilisations corporelles	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 600	Acquisition ordinateur
311	21	Immobilisations corporelles	2158		Autres installations, matériel et outillage de voirie	- 1 100	Transfert de crédits
311	21	Immobilisations corporelles	2188		Autres immobilisations corporelles	- 500	Transfert de crédits
TOTAL =						<b>0</b>	

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*

## 2. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – remboursement à la commune de Grussenheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du remboursement à la Commune de Grussenheim de la contribution acquittée par cette dernière au SDIS du Haut-Rhin au titre de l'allocation de vétéran pour un montant de 13 552, 57 € ;
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - Chapitre 011 - Article 62875 - Fonction 113.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

## 4. Fonds de concours à la Commune de Boesenbiesen pour la construction d'un abri associatif

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 10 000 € à la Commune de Boesenbiesen pour la construction d'un abri associatif ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Boesenbiesen ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 01411 - fonction 020 - article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

\*\*\*\*\*

## E. SERVICES A LA PERSONNE

---

### 1. Périscolaires – programme d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale pour la mise en œuvre d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ;
- ◆ **décide** de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

\*\*\*\*\*

## F. BÂTIMENT

---

### 1. Piscine Aquaried – mise à jour du Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité (POSS)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,



- ◆ **approuve** le nouveau Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité de la piscine AQUARIED ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer et le mettre en application.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

## G. ENVIRONNEMENT

### 1. SMICTOM d'Alsace Centrale – Redevance Incitative Unique – tarifs 2020

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** pour les usagers domestiques et non domestiques de la Communauté de Communes la base tarifaire suivante pour 2020 :

Récipients de collecte en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre de levées dans l'abonnement	36						
Abonnement circuit annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement Ecartis annuel	166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Levée supplémentaire	3 €	4 €	6 €	8 €	11 €	15 €	34 €
<b>Volumes conventionnés en litres</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>120</b>	<b>180</b>	<b>240</b>	<b>340</b>	<b>770</b>
Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	44	58	87	130	173	245	555
Abonnement annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Ouverture supplémentaire	2,50 €						

**Adopté par 28 voix pour, 1 contre (Monsieur Gilles WEBER).**

\*  
\*\*

### 2. GEMAPI – Répartition des compétences – convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin portant sur la répartition des compétences dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 3. Plan Rhin Vivant – mise en œuvre au sein de la Communauté de Communes

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **décide** de s'inscrire résolument, en tant qu' « acteur associé », dans le cadre du Plan Rhin Vivant pour l'amélioration de l'inondabilité du massif de Marckolsheim, de Mackenheim et de

Schoenau porté par l'Etat, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin Meuse et l'Agence française pour la diversité ;

- ◆ **approuve** la convention cadre avec l'ensemble des porteurs du Plan afin de développer et mettre en œuvre une vision globale de la renaturation du fleuve et des milieux naturels rhénans ;
- ◆ **autorise** le Président à la signer ;
- ◆ **sollicite** le SDEA auquel il a délégué l'exercice de la compétence communautaire GEMAPI pour porter ce projet au niveau de l'ensemble du territoire.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

#### **4. Sensibilisation à l'environnement du public scolaire – convention avec la Maison de la Nature du Ried et d'Alsace Centrale**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **valide** la subvention de 30 000 € correspondant au programme 2019-2020 ;
- ◆ **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document lié à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

\*\*\*\*\*

## **H. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

### **1. ZAI Hilsenheim – requête en élimination au livre foncier**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la requête en élimination au Livre Foncier des parcelles cadastrées :
  - Section AL parcelle n°104 ;
  - Section 16 parcelle n°132 ;
  - Section 16 parcelle n° 145 ;
- ◆ **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

### **2. ZAI Sundhouse - requête en élimination au livre foncier**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la requête en élimination au Livre Foncier des parcelles cadastrées :
  - Section 52 parcelle n°291;
  - Section 52 parcelle n°323 ;
  - Section 52 parcelle n° 360 ;
- ◆ **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

\*\*\*\*\*

## I. TOURISME

---

### 1. Office du Tourisme du Grand Ried – demande de subvention 2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'attribution de la subvention 2020, d'un montant de 128 063 € à l'Office de Tourisme du Grand Ried. Conformément à la Convention d'Objectifs, le versement pourra être opéré en deux temps :
  - Versement de 50% de la subvention au courant du mois de janvier 2020,
  - Versement du résiduel de la subvention avant le 1er juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

## J. HABITAT

---

### 1. Plan local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

## K. DIVERS

---

### 1. Proposition de motion – Intercommunalité – le temps de la stabilité est venu

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** le projet de motion présenté.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

## L. VŒUX ET COMMUNICATION

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

\*  
\*\*  
\*\*\*\*\*

Fait à Marckolsheim, le 19 décembre 2019

Le Président,  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

